DETERQUAT OXY'O®

RÉF 1086
DÉSINFECTANT DE SURFACE ALIMENTAIRE - SANS RINÇAGE - ANTI-ODEUR
AMM N°FR-2019-0068

I. PROPRIÉTÉS :

OXY'O® est un désinfectant prêt à l'emploi.
Domaine d'application : Désinfectant **bactéricide, mycobactéricide, levuricide, fongicide, sporicide et virucide** pour les surfaces dans le domaine des cuisines professionnelles, les vitrines alimentaires, les restaurants d'entreprises, les industries agro-alimentaires.

Efficace sur Coronavirus.

92% des ingrédients sont d'origine végétale ou minérale.

OXY'O® est un désinfectant polyvalent *.
Désinfectant bactéricide, levuricide et fongicide, sporicide et virucide.
(* action sporicide réalisée en condition de propreté.)

OXY'O® est un désinfectant des surfaces n'entrant pas en contact avec le personnel.
DSVA (Désinfection des Surfaces par Voies Aériennes) en TP2 et TP4, activités : bactéricide, levuricide, fongicide, sporicide et virucide.

> Détail des normes en 2 - Propriétés désinfectantes.

OXY'O® est un produit actif à base de peroxyde d'hydrogène communément appelé « Eau Oxygénée ».
Il blanchit naturellement la peau. Veuillez utiliser des gants et des lunettes comme stipulé sur la FDS.

Détergent certifié par Ecocert Greenlife SAS selon le référentiel « Ecodétergent » disponible sur detergents.ecocert.com

OXY'O® est enregistrée sous l'AMM n° FR-2019-0068. Produit enregistré sous BioCID.
Produit utilisé en TP2 et TP4.



HYDRACHIM - Route de Saint Poix - 35370 LE PERTRE
Tél : 02 99 96 80 08 - Fax : 02 99 96 82 00 - **www.hydrachim.fr**

FABRIQUÉ EN FRANCE

2. PROPRIÉTÉS DÉSODORISANTES :

Les propriétés anti-odeur du **OXY'O®** sont prouvées par des tests en laboratoire externe cofrac, par analyses olfactométriques et sensorielles.
OXY'O® réduit les mauvaises odeurs «d'humidité» et «de poubelle». Les odeurs sont reproduites avec des formules de composés chimiques caractéristiques, le protocole suivi est conforme à la norme NF EN 13725 (temps de contact de 2 heures).

En s'appuyant sur les résultats de mesure de l'intensité et du caractère hédonique, on peut dire que pour les deux odeurs, **OXY'O®** permet une réduction de la perception de l'odeur et de la gêne olfactive :
Pour l'odeur «de poubelle», l'intensité perçue est réduite de 60% et la gêne olfactive de 73% en deux heures.
Pour l'odeur «d'humidité», l'intensité perçue est réduite de 58% et la gêne olfactive de 70% en deux heures.
Ce qui permet au laboratoire réalisant les tests, de confirme une réelle efficacité du **OXY'O®** pour les deux types d'odeur testées sur support non-poreux, en terme de réduction de l'odeur perçue et de la gêne olfactive.

OXY'O® lutte contre les mauvaises odeurs.

3. MODE D'EMPLOI :

- **USAGE EN PULVÉRISATEUR :**
Pulvériser **OXY'O®** uniformément et en quantité suffisante, de façon à ce que les surfaces restent humides pendant le temps de contact requis. .
Laisser agir le désinfectant 15 minutes minimum.
Appliquer le produit à une fréquence adaptée, en suivant le plan d'hygiène en place.
Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.

Pendant l'application, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :

Petites cuisines :
- Porter un équipement de protection respiratoire facteur de protection de 10 pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 29 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
Ou
- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m3 par l'utilisation d'un détecteur de H2O2 avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Cantines :
- Porter un équipement de protection respiratoire facteur de protection de 10, pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 39 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
Ou
- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m3 par l'utilisation d'un détecteur de H2O2 avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Industrie agro-alimentaire :
- Porter un équipement de protection respiratoire facteur de protection de 4, type pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 15 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
Ou
- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m3 par l'utilisation d'un détecteur de H2O2 avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

HYDRACHIM - Route de Saint Poix - 35370 LE PERTRE
Tél : 02 99 96 80 08 - Fax : 02 99 96 82 00 - **www.hydrachim.fr**
FABRIQUÉ EN FRANCE

- **USAGE NÉBULISATION :**
OXY'O® s'utilise en nébulisation avec l'appareil PHILEAS 75 ® de Devea. **OXY'O®** s'utilise à 12 mL/m³.
Se reporter à la notice de l'appareil pour les réglages.
La nébulisation est un procédé de désinfection qui doit toujours s'effectuer sans présence humaine ou animale dans les locaux à traiter. L'application doit se faire dans des pièces rendues hermétiques.

Pendant le chargement du brumisateur, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection.

Temps de contact :
2h pour bactéries, levures and champignons.
3h pour les bactéries additionnelles (*L. monocytogenes* et *S. Thyphimurium*) et spores bactériennes.

- Un délai de réentrée est requis pour l'applicateur ou le grand public entrant dans une pièce traitée, après le temps de contact requis :
 - un minimum de 3h09 dont « cuisines et cantines » et 3h30 pour les usages « industries alimentaires » si le système de ventilation ne peut être réactivé sans entrer dans la pièce traitée.
 - un minimum 20 min pour les usages « cuisines et cantines » et 6 min pour les usages « industries alimentaires » si le système de ventilation peut être réactivé sans entrer dans la pièce traitée.

L'appareil PHILEAS 75 ® génère un brouillard fin, composé de gouttes ultra-fines (entre 5 à 10 µm).
La salle n'est pas - ou très peu - mouillée après la désinfection. Volume de la pièce compris entre 30 et 150 m³ soit un temps de diffusion entre 18 et 90 min.
OXY'O® est homologué avec l'appareil PHILEAS 75 ® de Devea.
Consulter votre commercial pour connaître les tarifs. Possibilité de location longue durée via la société NEWFI.

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide incolore limpide
pH :	3 +/- 1
Densité à 20°C :	1.03 +/- 0,02 g/cm3
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 20°C.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004)) :	5% ou plus mais moins de 15% agents de blanchiments oxygénés. Contient aussi : eau, stabilisants.
Substance active biocide :	Peroxyde d'hydrogène (N°CAS 7722-84-1) à 7,44% m/m (74,4 g/kg).
Usages biocide :	TP02 - Désinfectant utilisé dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides. TP04 - Désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilution.

HYDRACHIM - Route de Saint Poix - 35370 LE PERTRE
Tél : 02 99 96 80 08 - Fax : 02 99 96 82 00 - **www.hydrachim.fr**
FABRIQUÉ EN FRANCE

5. PROPRIÉTÉS DÉSINFECTANTES

USAGE EN PULVÉRISATEUR :

USAGE TP2 - Domaine Collectivités

Action désinfectante	Souches testées	Norme en condition de saleté	Temps de contact et Température
Bactéricide (y compris Legionella, Listeria, Salmonella) Levuricide	*Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa, Enterococcus hirae, Escherichia coli, Legionella pneumophila, Listeria monocytogenes, Salmonella typhimurium, Candida albicans*	EN 1276, EN 13623, EN 13624, EN 13697, EN 16615	15 minutes, 20°C
Fongicide	*Aspergillus brasiliensis.*	EN 1650, EN 13697, EN 16615	15 minutes, 20°C
Action désinfectante	**Souches testées**	**Norme en condition de propreté**	**Temps de contact et Température**
Sporicide Mycobactéricide (activité tuberculocide) Virucide	*Spores de Bacillus subtilis, Spores de Clostridium sporogenes, Spores de Bacillus cereus, Mycobacterium terrae, Poliovirus, Adenovirus, Murine norovirus (y compris des souches supplémentaires Influenza H1N1, Enterovirus E (ECBO), MVA virus, Human Coronavirus, Pseudorabies virus (maladie d'Aujeszky))*	EN 13704, EN 13697, EN 14348, EN 14563, EN 14476, EN 16777	60 minutes, 20°C

USAGE TP4 - Domaine Collectivités

Action désinfectante	Souches testées	Norme en condition de saleté	Temps de contact et Température
Bactéricide (y compris Legionella, Listeria, Salmonella) Levuricide	*Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa, Enterococcus hirae, Escherichia coli, Legionella pneumophila, Listeria monocytogenes, Salmonella typhimurium, Candida albicans*	EN 1276, EN 13623, EN 13624, EN 13697, EN 16615	15 minutes, 20°C
Fongicide	*Aspergillus brasiliensis.*	EN 1650, EN 13697, EN 16615	15 minutes, 20°C

HYDRACHIM - Route de Saint Poix - 35370 LE PERTRE
Tél : 02 99 96 80 08 - Fax : 02 99 96 82 00 - **www.hydrachim.fr**

FABRIQUÉ EN FRANCE

Action désinfectante	Souches testées	Norme en condition de propreté	Temps de contact et Température
Sporicide Virucide	*Spores de Bacillus subtilis, Spores de Clostridium sporogenes, Spores de Bacillus cereus, Poliovirus, Adenovirus, Murine norovirus (y compris des souches supplémentaires Influenza H1N1, Enterovirus E (ECBO), MVA virus, Human Coronavirus, Pseudorabies virus (maladie d'Aujeszky))*	EN 13704, EN 13697, EN 14476, EN 16777	60 minutes, 20°C

- USAGE NÉBULISATION (DSVA Désinfection des Surfaces par Voies Aériennes) :

USAGE TP2 et TP4 – Domaine Collectivité

Action désinfectante	Souches testées	Norme en condition de saleté	Temps de contact et Température
Bactéricide Levuricide	*Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa, Enterococcus hirae, Escherichia coli, Candida albicans*	NF-T 72-281 EN 17272	120 minutes, 20°C, 12 mL/m^3
Fongicide	*Aspergillus brasiliensis*		120 minutes, 20°C, 12 mL/m^3
Sporicide bactéries supplémentaires (L.monocytogenes et S.Typhimurium)	*Spore de Bacillus subtilis, Spore de Geobacillus stearothermophilus, Listeria monocytogenes, Salmonella typhimurium*		180 minutes, 20°C, 12 mL/m^3
Action désinfectante	**Souches testées**	**Norme en condition de propreté**	**Temps de contact et Température**
Virucide	*Adenovirus, Murine norovirus y compris des souches supplémentaires Vaccinia Virus, Human Coronavirus, Herpes Simplex Type 1, Pseudorabies Virus (maladie d'Aujeszky), Rotavirus and Human Influenza H1N1*	NF-T 72-281 EN 17272	240 minutes, 20°C 12 mL/m^3

6. CONDITIONNEMENTS :

Carton de 6 x 750 ml – Réf. 002108691
Flacon majoritairement recyclable.

Carton de 4X5L – Réf. 002108602
Bidon de 20L – Réf. 002108603
Emballage entièrement recyclable.

HYDRACHIM - Route de Saint Poix - 35370 LE PERTRE
Tél : 02 99 96 80 08 - Fax : 02 99 96 82 00 - **www.hydrachim.fr**

FABRIQUÉ EN FRANCE

7. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel. Tenir hors de la portée des enfants.
Formule déposée au centre antipoison européen (PCN).
N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59.
Fiche de données de sécurité disponible sur : www.hydrachim.fr

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.
Conforme au règlement (UE) 2018/848 (et ses amendements) pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements).
Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Respecter les précautions d'emploi.

***Attention,** OXY'O est à utiliser avec précaution sur les surfaces peintes. Faire un essai préalable sur une petite surface.*
***Attention,** Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 20°C.*

N° de révision 30-09-2026-V14 Réf. 1086

HYDRACHIM - Route de Saint Poix - 35370 LE PERTRE
Tél : 02 99 96 80 08 - Fax : 02 99 96 82 00 - **www.hydrachim.fr**

FABRIQUÉ EN FRANCE